



DISCOURS

Prononcé par
Monsieur Gaston TONG SANG
Président de la Polynésie française



A l'occasion de la visite de la Commune de Papeete



Vendredi 16 Juillet 2010 à 08h00
Ville de Papeete



- Monsieur le Député-maire de la Ville de Papeete,
- Monsieur le Vice-président,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Représentant, adjoint au Maire de la Ville de Papeete,
- Mesdames et Messieurs les Maires adjoints,
- Mesdames et Messieurs les Conseillers de la Ville de Papeete,
- Mesdames et Messieurs les Représentants à l'Assemblée,
- Monsieur le Directeur général des services et ses Chefs de service,
- Mesdames et messieurs,
Maeva, Manava et Ia ora na,

C'est avec une émotion particulière que j'effectue cette visite, aux côtés du Vice-Président et de quasiment l'ensemble des membres du gouvernement.

Cette émotion provient de la joie que j'ai depuis, d'être avec Michel et Edouard qui sont des compagnons de route depuis de nombreuses années.

Un rassemblement de cette nature, avec nous trois, est un fait rare, sans doute trop rare, oserais-je dire. Je n'ai pas souvenir d'une telle opportunité, ni qu'une telle rencontre ait eu lieu durant ces six dernières années. Vous comprenez alors, que cet instant soit pour moi un moment privilégié que je savoure avec émotion, joie et espoir.

Je remercie donc très chaleureusement le Vice-Président et le Maire de Papeete qui nous donnent là une excellente occasion de nous rencontrer afin de voir concrètement comment le Pays aide et souhaite aider la capitale de notre Polynésie française.



Vous avez lancé, Monsieur le Maire et cher ami, votre grand chantier d'assainissement de Papeete pour une première phase, d'un montant de 4 milliards de francs financé par le contrat de projets.

Je ne vais pas m'étendre davantage sur l'importance d'un tel chantier car nous connaissons tous ici, ce qu'il

représente pour la population et pour notre environnement.

Soyez-en convaincus, le Pays défend votre dossier d'assainissement auprès du Fonds européen de développement (FED).

Pour couvrir l'assainissement de l'ensemble de Papeete, il faudra plus de 12 milliards de francs. Ce chantier devrait occuper notre capitale jusqu'en 2022.

Je suis également heureux de savoir que Papeete relance activement ses autres investissements après plusieurs années, si je puis dire, de silence à l'égard du Pays et en particulier de la délégation pour le développement des communes : un long silence de l'année 2005 jusqu'au début de cette année.

En effet, en Janvier 2010, le Pays a accordé une aide financière de près de 158 millions de francs à la commune de Papeete, qui avait présenté 4 projets totalisant un investissement de 241 millions de francs.

En avril 2010, le Pays a de nouveau apporté son soutien, à hauteur de 321 millions de francs, à la commune de Papeete, pour un ensemble de 7 projets totalisant un investissement de 701 millions de francs.

Ainsi, en moins d'une année, la Commune aura pris la décision effective d'investir près de 950 millions de francs pour l'aménagement du cimetière municipal de l'Uranie, le réaménagement et la mise aux normes du

marché, les travaux d'assainissement des eaux usées du quartier de commerce, la mise en conformité de la piscine municipale et plusieurs chantiers d'amélioration des chaussées et des voiries.

C'est une partie de ces chantiers que nous verrons tout à l'heure, lors de notre visite sur le terrain.

Et, ce n'est pas fini. Je suis également informé du fait que vous avez déposé 8 autres nouveaux projets qui seront soumis à l'arbitrage du Pays à la fin de ce mois de juillet. Ce sont encore près de 650 millions de francs d'investissement qui sont envisagés par votre municipalité, dès cette année.

Lorsque Papeete investit, ce sont, non seulement, ses habitants qui en bénéficient, mais aussi tous les Polynésiens et tous nos visiteurs, puisque la capitale est le centre de convergence de tous les mouvements et déplacements de nos populations.

En outre, au travers des nombreux dossiers d'investissement que vous présentez au Pays, vous nous montrez implicitement que votre municipalité a retrouvé sa pleine santé financière et j'en suis heureux.

Monsieur le Maire, mon cher Michel, le Pays ne peut que se féliciter de votre dynamisme retrouvé.

Les signes ne trompent pas. Le Vice-président m'a fait savoir que vos dossiers techniques sont parmi ceux qui sont les mieux présentés. Votre motivation et votre

enthousiasme se reflètent également au travers du travail fourni par vos équipes de collaborateurs.

Nous vous remercions pour la qualité de vos dossiers.

Ces remerciements ne sont pas anodins. Ils illustrent une démarche essentielle pour le développement de nos collectivités, dont le destin est lié à celui du Pays. Car, si l'on souhaite renforcer le partenariat entre les communes et le Pays, cela passe nécessairement par une bonne compréhension du Pays des motivations et des objectifs présentés par chaque commune qui sollicite son aide. Un bon partenariat passe donc à la fois, par un dialogue régulier et franc entre les communes et les autorités du Pays en charge du développement des collectivités et par des dossiers de qualité, qui explicitent bien l'ensemble des éléments techniques qui conduisent à la bonne prise de décision du Pays.

A cet égard, je remercie et félicite le travail engagé par la Délégation pour le développement des communes pour sa volonté de dialogue et de pédagogie auprès des maires, ainsi que ses efforts d'organisation et de clarification dans l'instruction des dossiers afin que, toutes les communes disposent des mêmes règles du jeu et soient équitablement considérées.

Lors des concertations engagées, ces derniers mois, par le Vice-président, Edouard FRITCH, il est très clairement apparu, que la satisfaction des maires à l'égard de la DDC est bien meilleure que celle exprimée vis à vis du FIP.

Deux éléments concourent, me semble-t-il, à cette perception des maires. Le premier procède des taux d'aide de la DDC, généralement supérieurs à ceux du FIP. Le second relève de la qualité de l'accueil et du dialogue entre la DDC et les maires.

En tout cas, nous sommes pleinement conscients que les aides du Pays aux communes, servies au travers de la délégation pour le développement des communes, sont des outils devenus indispensables pour le développement des communes.

Pour cela, le gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée, un projet de loi fixant le régime des concours financiers du Pays aux communes.

Cette loi améliorera le partenariat entre le Pays et les communes, en particulier les petites communes de moins de 2000 habitants, qui représentent la moitié des 48 communes polynésiennes.

Je crois savoir que ce partenariat fondé sur la confiance et le dialogue sera renforcé dans les semaines à venir lorsque la Vice-présidence et la DDC inviteront

tous les référents communaux à des sessions de formation qui vulgariseront la nouvelle loi du pays, fixant les conditions d'attribution des subventions aux communes. Transparence et équité vis à vis des 48 communes, seront les maître-mots de la nouvelle loi du Pays et de son application.

La Polynésie française, même si elle n'assume pas la tutelle sur les communes, veut activement contribuer à leur développement.

En 2009, notre Pays a financé directement plus de 18 milliards de francs en faveur des communes, au travers de la dotation du Pays au FIP et des interventions de la DDC, du Contrat de projets, des aides à l'emploi et du Contrat urbain de cohésion sociale.

Pour votre information, cette contribution du Pays est à comparer aux 10 milliards de francs dépensés par l'Etat au bénéfice des communes en 2009.

Pourtant, l'ensemble de ces contributions financières annuelles, provenant de l'Etat et du Pays, soit 28 milliards de francs, apparaît comme insuffisant, au moment où de nouvelles compétences environnementales s'imposent aux communes pour l'eau potable, le traitement des déchets et l'assainissement des eaux usées, sans parler de l'impact financier de la fonction publique communale.

Le Vice-président mène actuellement une réflexion et une concertation avec l'ensemble des élus communaux, pour dégager avec eux des pistes de solution pour faire face aux nouvelles compétences statutaires qui pèsent lourdement sur les finances de nos 48 communes.

En tout cas, monsieur le maire de Papeete, sachez que le Pays est à vos côtés pour vous accompagner sur le chemin du développement de votre commune, pour le plus grand bien de vos administrés et de notre Fenua.

Je vous remercie de votre attention.

Mauruuru e ia maitai tatou i roto i te aroha o to tatou Atua.

Gaston TONG SANG